

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07/03/2025

ID : 040-254003189-20250303-GEO_DL3_030325-BF

**N° 3****Objet : Approbation du budget primitif de l'exercice 2025**

Le 3 mars 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Damien DELAVOIE
- M. Jean-Marc LESPADE

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET

Avaient donné procuration :

- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. Jean-Luc DELPUECH

Etaient excusés :

- M. Dominique COUTIERE
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Eva BELIN
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Pierre PECASTAINGS
- M. André JAKUBIEC

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle « Attractivité »
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2025 qui se présente comme suit :
 - en section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 1 535 821,70 €
 - en section d'investissement : équilibre à hauteur de 826 265,60 €
- et de préciser que le budget est présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes :
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
 - ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes :
 - « n° 201001 Centre de Ressources géré en H.T. »
 - « n° 201301 Future emprise LGV »
 - « n° 201601 Opérations foncières géré en H.T. »

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON